Licence STAPS (STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives)

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS (STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives). 2012, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. hceres-02036672

HAL Id: hceres-02036672

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036672

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence

Sciences et techniques des activités physiques et sportives

de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Evaluation des diplômes
Licences – Vague C

Académie : Aix-Marseille

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI130004180

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Avignon

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La formation vise à donner, en trois ans, les connaissances théoriques et pratiques permettant la compréhension et l'encadrement des pratiques physiques et sportives auprès de différents publics. Dans le projet 2013-2017, la mention propose trois spécialités : *Education motricité*, *Entraînement sportif*, *Activités physiques adaptées*, cette dernière étant dans l'offre 2009-2012 un parcours de la spécialité *Entraînement sportif*. Principalement, la première spécialité oriente vers les métiers de l'animation ou vers les métiers de l'enseignement après poursuite d'études en master et préparation des concours de l'enseignement ; la seconde spécialité débouche sur les métiers de l'encadrement en milieu sportif ; la troisième spécialité conduit à l'animation et encadrement des pratiques sportives auprès de publics spécifiques dans le secteur médico-social. La mention propose une spécialisation progressive à partir d'un premier semestre commun, tout en conservant durant les trois années une part importante de tronc commun : les enseignements de spécialité représentent 17 % du volume horaire en deuxième année (L2), et environ 30 % en troisième année (L3). Les objectifs de la formation sont soit une insertion professionnelle directe, soit une poursuite d'études en master, par exemple dans le master *Sciences du mouvement humain* co-habilité avec les universités d'Aix-Marseille, Montpellier, Nice et Toulon.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Il s'agit d'une mention demandée en renouvellement, qui se décline en trois spécialités, dont une est une transformation d'un parcours existant. Aucune justification claire n'est donnée dans le dossier à l'appui de cette demande de transformation (qui pourrait par exemple être justifiée par une amélioration de la lisibilité et l'attractivité de la formation). Le dossier fourni est très succinct, les informations y sont peu analysées et restent souvent très générales, ce qui rend difficile une réelle appréciation de la cohérence et de la qualité de la formation.

La mention est organisée en trois spécialités (*Education motricité*, *Entraînement sportif*, *Activités physiques adaptées*). L'orientation se fait de manière progressive, à partir d'un premier semestre commun en première année (L1), ce qui devrait faciliter les possibilités de passerelles entre spécialités, bien que le dossier ne mentionne pas ces possibilités. Il existe bon équilibre semestriel et une bonne répartition entre cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) au long du cursus. L'objectif est de donner les connaissances théoriques et les compétences pratiques permettant d'animer des activités physiques et sportives et de concevoir des programmes d'intervention. Les unités d'enseignement ne sont cependant pas décrites en termes de contenus au-delà des titres génériques, ni déclinées de la même manière que dans les fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), ce qui rend difficile l'appréciation de la possibilité de rendre opérationnelle la formation et de l'acquisition de compétences transversales. L'évaluation est réalisée à 100 % en contrôle continu, selon le règlement établi au niveau de l'établissement.

Le dispositif d'accompagnement qui a été mis en place notamment en L1 (tutorat et travail en petits groupes, élaboration du projet professionnel) ainsi que l'aide à l'orientation devraient favoriser la réussite, mais le document fourni est lacunaire sur le bilan de ces dispositifs : on observe que le taux de réussite en L1 (16 % en 2010-2011) et le taux de réussite en trois ans (22 % en 2010-2011) sont encore relativement faibles. Les stages obligatoires en L2 et en L3 en milieu professionnel sont valorisés en termes de nombre de crédits (ECTS) et constituent vraisemblablement un atout pour l'insertion professionnelle ; cependant, il serait utile de connaître les modalités de ces stages, ainsi que les partenariats mis en place avec les milieux professionnels. Le volume horaire réservé au stage pour la spécialité *Entraînement sportif* est faible par rapport aux attendus de la fiche RNCP. La partipation de professionnels dans la formation est très significative et peut contribuer à favoriser l'insertion des diplômés directement après la licence, ce qui semble être le choix de beaucoup d'entre eux. Elle est cependant peu détaillée dans le dossier.

Il manque actuellement des données ainsi qu'une analyse concernant le devenir des étudiants diplômés et non diplômés, en termes d'insertion, réorientation et poursuite d'études. Par exemple, la chute importante du taux de poursuite en master des diplômés (de 52 % à 11 % entre 2009 et 2010) ne fait l'objet d'aucun commentaire dans le dossier. Des outils d'aide à l'élaboration du projet professionnel et à l'orientation sont évoqués : proposés par la mention STAPS et par l'Université, ils démontrent une réelle prise en compte de cette préoccupation ; on regrette cependant que les modalités pratiques soient peu détaillées.

Il faut souligner qu'une analyse du profil des étudiants entrants (type de baccalauréat) est réalisée et permet d'adapter les contenus des enseignements. Cependant, il manque des dispositifs formels d'évaluation de la formation, par exemple par les étudiants, qui pourraient aider au pilotage. Le dossier n'indique pas la manière dont les évaluations et recommandations précédemment émises ont été prises en compte dans ce projet de formation. Enfin, le pilotage gagnerait à avoir une équipe pédagogique et de formation dont la structuration soit plus claire en termes de fonctionnement.

- Points forts :
  - L'équilibre semestriel de la maquette avec une bonne répartition entre CM, TD et TP.
  - Une analyse des caractéristiques des étudiants entrants (type de baccalauréat) avec adaptations des contenus des enseignements théoriques.
  - L'organisation de l'enseignement des *Activités physiques adaptées.*

- Points faibles :
  - Le manque d'articulation claire dans le dossier de la mention avec le monde socio-économique.
  - L'absence de stratégie visible de professionnalisation à l'issue de la licence, alors que le diplôme permet une insertion professionnelle.
  - Le manque d'informations sur le devenir des étudiants diplômés ou non diplômés.
  - L'absence de dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Recommandations pour l'établissement

Le dossier présente une mention avec une organisation du cursus qui semble cohérente et des actions ont été mises en place pour aider à la réussite en licence. Cependant, le dossier est trop succinct pour permettre une évaluation réelle des qualités de cette mention par rapport aux objectifs affichés en termes d'acquisition de connaissances et de compétences et d'insertion professionnelle.

Il conviendrait de renforcer et d'afficher plus clairement les liens avec les milieux professionnels, par exemple en précisant les modalités des stages et de leur encadrement, en indiquant le niveau d'intervention des professionnels dans la formation et leur degré d'implication dans le pilotage. Dans le même sens, il serait souhaitable d'avoir un suivi des étudiants diplômés et non diplômés (insertion professionnelle, réorientations, pousuite d'études) qui contribuerait à développer la stratégie de professionnalisation, actuellement peu visible dans le dossier. Les aménagements d'études pour les étudiants ayant des contraintes particulières devraient être précisés. La mise en place d'un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants et l'analyse de ces données pourraient être un outil d'aide au pilotage de la formation. Des informations sur les contenus des unités d'enseignement permettraient également une lecture plus claire de cette offre de formation.

A l'avenir, il conviendrait de mieux renseigner le dossier (par exemple la fiche d'autoévaluation contient des informations qui sont absentes du dossier lui-même alors que ce n'est pas la fonction de cette fiche) de manière à augmenter la lisibilité du projet et permettre une évaluation claire.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)			120	144	150
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)			46	60	47
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3			57	37	38
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante			4 %	15 %	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante			5 %	11 %	11 %
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)			28 %	17 %	16 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)			2 %	18 %	0 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)			38 %	21 %	22 %
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)			0 %	1 %	1 %
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire			52 %	11 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					

	L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	625	658.5	614.5
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	12,00 %	17,50 %	33,00 %
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention	6 et 2 prag et 3 ATER	6 et 2 prag et 3 ATER	5 et 2 prag et 2 ATER
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs	632	423	302.8
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs	1042	386	344

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE EDUCATION MOTRICITE (fourni par l'établissement)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)			64	68	70
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)			28	31	25
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3			34	20	17
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante			4 %	16 %	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante				15 %	0 %
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)			38 %	21 %	21 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)			2 %	13 %	0 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)					25 %
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire			59 %	10 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					

	L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE ENTRAINEMENT SPORTIF (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)			70	77	95
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)			18	29	23
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3			23	17	21
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante			6 %	14 %	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante			4 %	24 %	19 %
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)			13 %	13 %	9 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)			3 %	22 %	0 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)			13 %	8 %	12 %
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)			0 %	1 %	0 %
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire			42 %	12 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					

	L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			

Observations de l'établissement

UNIVERSITÉ D'AVIGNON

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>> Présidence

Observations sur le rapport d'évaluation des LICENCES
de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
par l'AERES

LICENCE STAPS

1. REMARQUES GENERALES ET COMMUNES A L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITE

- Les quelques discordances qui ont pu être observées entre les dossiers d'auto-évaluation et ceux préparés en vue de l'habilitation résultent du basculement *inattendu*, en octobre 2010, de notre établissement de la vague B à la vague C par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les auto-évaluations ont été faites dans le cadre du calendrier de la vague B, et la lourdeur de la procédure ne permettait pas une actualisation en 2011 ; les dossiers d'habilitation quant à eux ont pu tenir compte des données plus récentes. Par ailleurs, les deux dossiers ayant été transmis, l'ensemble des informations étaient de toutes les façons transmises.
- ***Outils de pilotage général des formations***.– L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a adopté depuis l'année 2010-2011 un ensemble de mesures visant à renforcer et rendre plus efficace le pilotage des formations tant au niveau central de l'établissement qu'au sein des composantes. Ainsi :
    - Les composantes ont été réorganisées autour des domaines de formation (4 UFR désormais au lieu de 5) et surtout, leur structure a été homogénéisée par l'adoption de Statuts-type. Sur le plan des formations, cela s'est traduit par l'institution de fonctions-clé dans chacune des UFR : directeur des études (ayant rang de vice-doyen), référent Insertion professionnelle et formation continue, correspondant(s) relations internationales.
    - Dans le cadre du processus d'application du référentiel des tâches des enseignants-chercheurs, un répertoire précis identifie et clarifie les responsabilités pédagogiques (CEVU, mars 2010) ; il concerne aussi bien les responsabilités spécifiques aux formations que celles ayant une portée transversale.
    - Un groupe de travail transversal à l'établissement a été constitué dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la formation permanente. Composé des 4 référents IP/FP des UFR, ainsi que de représentants du SCUIOIP et de la FC, il est chargé de prospecter et de réfléchir au développement des stratégies

permettant de diversifier les voies de qualification (validation des acquis, alternance…).

- Un *outil d'évaluation des formations par les étudiants* a été mis en place à la fin de l'année 2010-2011. Elaboré par des représentants de formations-pilote volontaires, en collaboration avec la Mission T.I.C.E. de l'Université, il a fonctionné pour la première fois en juin 2011, tant au niveau des semestres que de chaque Unité d'enseignement. Son utilisation devrait s'étendre rapidement.

- ***Suivi de l'insertion professionnelle – suivi des étudiants non diplômés***
  - Des enquêtes sont faites systématiquement chaque année par le SCUIOIP. Elles mesurent le devenir des étudiants 30 mois après leur sortie du diplôme. L'exploitation des résultats des enquêtes permettent ensuite de communiquer aux formations outre les chiffres de l'insertion professionnelle de leurs diplômés, des informations importantes pour le pilotage de la formation : un répertoire et une caractérisation des emplois occupés, ainsi que des remarques rédigées en mode libre par les enquêtés.
  - Les enquêtes ne sont actuellement mise en œuvre que pour les masters, licences professionnelles et doctorats. Leur extension aux licences ne peut encore être envisagée du fait de la faiblesse des moyens actuels et du nombre plus important d'étudiants à enquêter.
  - Le suivi des étudiants non diplômés de Licence fait l'objet d'une démarche académique, en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille, la DRONISEP et le Rectorat. L'enquête a été effectuée la première fois courant 2011, et les résultats d'exploitation obtenus début 2012.

- ***Label TICE*** – Une filière labellisée TICE est une filière s'appuyant largement sur les TICE sur le modèle du « *présentiel amélioré* » en amont et en aval par la mise à disposition des étudiants de documents et d'activités pédagogiques sur la plate-forme e-UAPV. Pour être labellisée TICE, une filière doit proposer pour plus de 60%2 de ses UE, un espace numérique actif sur la plate-forme *e-uapv*. Un espace de cours sera considéré comme actif s'il propose aux étudiants :
  - les supports de cours étudiants et les supports de présentation utilisés durant le cours en présentiel,
  - un accompagnement dans leur travail personnel à travers quelques unes des activités suivantes :
    - des TP/TD corrigés permettant aux étudiants de s'exercer,
    - des ressources permettant de se positionner à travers des référentiels de compétences et objectifs d'apprentissage, des auto-évaluations en ligne leur permettant d'identifier leurs points forts et leurs points faibles,
    - des forums animés à des fins pédagogiques (permettant par exemple d'approfondir un point particulier de cours chaque mois, de créer des groupes de réflexion sur des sujets de débat...)
    - des wiki ou autres outils de travail collaboratif (ateliers...),
    - des cours en podcast, particulièrement appréciés des étudiants étrangers et étudiants salariés, mais permettant aussi à l'ensemble des étudiants d'être plus concentrés sur le contenu des cours que sur leur prise de notes
    - des ressources pour aller plus loin, une bibliographie, une webographie,
    - des simulations illustrant les principes du cours.

La labellisation TICE est attribuée par semestre, par le comité TICE de l'établissement, composé du Vice-Président du CEVU, d'un enseignant-chercheur par domaine de formation, d'un étudiant élu au CEVU, et de deux représentants de la Mission TICE de l'Université. A ce jour, près d'un tiers des formations de l'Université ont fait acte de candidature, et environ une moitié des candidatures ont obtenu le label.

- ***Mise en place d'un contrôle continu depuis la rentrée 2009/2010***. Si l'effet sur les taux de réussite n'est pas encore probant (*à [n+2]*), il a été observé sans aucune incertitude

un effet immédiat sur les taux d'abandons à l'issue du premier semestre, qui sont passés (*à [n+1]*) d'une moyenne annuelle de 35% à 24% actuellement.

- ***Mise en place d'une architecture homogène des Licences***.– Dans le cadre de la mise en place de la licence rénovée, l'architecture des licences a été harmonisée pour toutes les mentions de l'établissement. Entre les semestres 1 et 3, toutes les formations disposent d'UE de compétences additionnelles (C2i, Langue étrangère, Formation documentaire, construction de projet) qui représentent d'un semestre à l'autre successivement 30, 20 et 10% de l'ensemble des UE. Il en est de même pour les UE de compétences transversales communes à toutes les mentions d'un même domaine de formation.
    - *De ce fait, les réorientations – notamment en première année – sont facilitées aussi bien entre mentions du même domaine (les 2/3 de chaque formation sont communs à toutes les mentions du Domaine) que d'un domaine à l'autre (1/3 d'UE communes transférables d'un diplôme à un autre).*
    - *Quant aux compétences transversales, elles sont renforcées, dans la mesure où au moins pendant les 3 premiers semestres, elles représentent entre 30 et 10% des enseignements dispensés. L'ouverture vers d'autres disciplines connexes est donc une réalité importante dans chacune des formations.*
    - *L'acquisition de compétences additionnelles est renforcée sous forme d'UE obligatoires dans une proportion allant de 30 à 10% des UE entre les semestres 1 et 3.*

2. OBSERVATIONS COMMUNES AUX LICENCES S.T.S.

- Le pilotage des formations à l'échelle du domaine STS est organisé autour d'une Equipe de formation transversale STS présidée par la Direction des Etudes et comprenant les responsables pédagogiques de chaque licence ainsi que les responsables de parcours de L3
- Le pilotage de chaque licence est organisé autour d'une Equipe pédagogique présidée par le responsable pédagogique de la licence et comprenant les responsables de parcours, les présidents de jury et les directeurs de département disciplinaire.
- L'UFR dispose désormais depuis 2011 d'un Vice-Doyen en charge de l'Insertion Professionnelle. Une commission a travaillé en étroite collaboration avec le SCUIOIP tout au long de l'année 2010/2011, et un schéma directeur a été élaboré ; les résultats de ce travail sont attendus à compter de l'année 2012/2013.
- La Composante est structurée en une équipe de formation transversale qui harmonise et coordonne les différentes Licences. Celle-ci est relayée dans chaque filière par une équipe pédagogique qui établit en étroite collaboration avec les départements les contenus des UE. Ces différentes équipes se transmettent et échangent régulièrement les informations ; elles veillent à l'amélioration du fonctionnement des licences.
- Les primo-arrivants sont pris en charge dès la rentrée universitaire par leurs référents respectifs ; la relation sans être formelle est naturellement reconduite durant les années L2 et L3. En S1, un bilan individuel de chaque étudiant est effectué en semaine 6 ou 7 par les équipes pédagogiques et une formule d'accompagnement est proposée par les référents.
- Les équipes pédagogiques se réunissent au moins une fois par semestre pour faire le bilan des enseignements écoulés. Le lien avec une évaluation des enseignements n'existe pas à l'heure actuelle mais sa mise en place est une étape à franchir tout à fait envisageable dans un avenir proche.
- La mise en place d'un stage obligatoire en L3 dans les licences de M, I, PC et SVT est très récente puisqu'elle date de l'année 2011/12. Son évaluation est prévue en fin de semestre 6 ; elle consistera en un document écrit (compte rendu de stage de 10-15 pages) et une présentation orale de 20 minutes.

3. LICENCE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (S.T.A.P.S.)

Manque de données pour évaluer objectivement la formation. L'équipe pédagogique est consciente de ces manques et va mettre en place prochainement un certain nombre d'analyses visant à :

- dresser un bilan des critères de réussite de la licence STAPS : baccalauréat d'origine, projet professionnel,…
- dresser un bilan du devenir professionnel de nos anciens étudiants. Un questionnaire est actuellement en cours d'élaboration et servira à dresser un bilan du devenir de nos étudiants 3 ans après leur sortie de licence.

Par ailleurs, le parcours APAS de la licence sera adossé au laboratoire de Pharmécologie cardiovasculaire, dont une grosse partie de l'activité de recherche est axée sur les maladies cardiométaboliques. L'équipe pédagogique actuelle a pour objectif de conventionner avec des organismes, tant publiques que privés, afin d'asseoir un socle de lieu de stages attestant d'une qualité d'encadrement suffisante pour nos futurs stagiaires.

Les taux de réussite présentés en L1, de 16 et 22% en 2009 et 2010 respectivement, nous semblent inférieurs à la réalité. En 2010, les étudiants de L1 étaient 164, à la rentrée 2011 ils étaient 64 en L2, ce qui fait 39% d'étudiants passant du L1 au L2. A noter qu'en 2010, la règle de progression à l'Université d'Avignon stipulait qu'il fallait ne pas avoir plus d'un semestre de retard pour s'inscrire au L2.

Le taux de poursuite en master a fortement chuté de 2009 à 2010 (52 versus 11%). Cela est lié au fait qu'en 2009, les étudiants de l'IUFM s'inscrivaient également en master, sans toutefois suivre les cours dispensés. En 2010, le fonctionnement a changé et les étudiants souhaitant devenir professeur d'EPS ou

des écoles ne se sont pas inscrits en master, expliquant ainsi la chute des effectifs. Depuis 2010, l'effectif de master reste stable, aux environs de 15-20 étudiants.

Le Président de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse,

Emmanuel ETHIS